

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE mention LETTRES MODERNES

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,

Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19.

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,

Vu la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines,

ARRÊTE N°2024-459

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de LICENCE

Mention: Lettres modernes

Parcours: Préparatoire au professorat des écoles

pour la validation des semestres 3 et 4 et du diplôme intermédiaire de DEUG est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président	
Dominique Pety	PR
Membres	
Anaïs Guilet	MCF
Mathilde Duperray	Professeur de lettres,
	Lycée Louis Armand

- Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.
- Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22 novembre 2024,

Le Directeur de l'UFR LLSH,

Philippe GALEZ

Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens